

## CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est convoqué le 11 avril 2019.

### ORDRE DU JOUR :

- COMPTE ADMINISTRATIF 2018,
- COMPTE DE GESTION 2018,
- AFFECTATION DES RESULTATS 2018,
- FISCALITE 2019,
- BUDGET PRIMITIF 2019,
- PROJET D'AMENAGEMENT ET MISE EN SECURITE DE LA RD 908A: DEVIS POUR LA MISSION DE COMMUNICATION ET DE PRESTATIONS GRAPHIQUES,
- VENTE DU TERRAIN APPARTENANT A MME PUGIN,
- RELAIS ORANGE MOBILE : REMPLACEMENT DES ARMOIRES TECHNIQUES EXISTANTES.
- DIVERS.

A CHEVRIER, LE 05 AVRIL 2019  
LE MAIRE,

---

---

### CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2019

L'An deux mil dix-neuf, le onze avril à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Madame Agnès CUZIN, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS : 11

PRESENTS : MMES PHILIPPE-BURTIN Céline, CLERC Evelyne,  
MRS ROSAY Thierry, LAPRAZ Louis, GRANDCHAMP Pierre, REINHARDT  
Claude, PALOMARES Julio, CLAEYS Stéphane, MARMILLOUD Denis  
EXCUSEE : MME CAULY Tiphaine

---

### DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Stéphane CLAEYS est désigné comme secrétaire de séance.

### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 07 MARS 2019 :

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 07 mars 2019 est adopté à l'unanimité.

### BUDGET GENERAL : COMPTE ADMINISTRATIF 2018 (2019/04/01) :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Pierre GRANDCHAMP, délibérant sur le compte administratif 2018 dressé par Madame Agnès CUZIN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

**1-lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	415 553,05 €
Recettes	1 031 483,77 €
Excédent	615 930,72 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	357 542,75 €
Recettes	883 125,19 €
Excédent	525 582,44 €

**2- constate** aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;  
**3- vote** et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

**BUDGET GÉNÉRAL : COMPTE DE GESTION 2018 (2019/04/02) :**

Après s'être fait présenter le budget primitif 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2018

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

1-Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par Madame le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**BUDGET GENERAL : AFFECTATION DES RESULTATS 2018 (2019/04/03) :**

Vu le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2018 et les résultats excédentaires

- de la section de fonctionnement d'un montant de 615 930,72 €,
- de la section d'investissement d'un montant de 525 582,44 €

Vu l'instruction budgétaire et comptable applicable aux communes et aux établissements communaux et intercommunaux,

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit :**

002	Excédent de fonctionnement reporté	615 930,72 €
001	Solde d'exécution positif reporté	525 582,44 €

**FISCALITE COMMUNALE 2019 (2019/04/04):**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux de fiscalité et de ne procéder à aucune augmentation, soit :

- Taxe d'habitation : 17,17 %
- Taxe foncière sur propriétés bâties : 9,78 %
- Taxe foncière sur propriétés non bâties : 54,71 %

**BUDGET GENERAL : BUDGET PRIMITIF 2019 (2019/04/05) :**

Madame le Maire présente les dépenses et les recettes prévues au budget primitif 2019.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**APPROUVE** le budget primitif 2019 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section Fonctionnement : 1 191 653 €
- Section Investissement : 1 679 675 €

**PROJET D'AMENAGEMENT ET MISE EN SECURITE DE LA RD 908A : DEVIS POUR LA MISSION DE COMMUNICATION ET DE PRESTATIONS GRAPHIQUES (2019/04/06) :**

Dans le cadre du projet d'aménagement et mise en sécurité de la RD 908A, Madame le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'agence AKENES pour la mission de communication et de prestations graphiques s'élevant à 12 000 € HT.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** ce devis d'un montant de 12 000 € HT,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**VENTE DU TERRAIN APPARTENANT A MME PUGIN (2019/04/07) :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la parcelle section A, n° 1583 appartenant à Mme Geniève Pugin est en vente.

Elle précise que sur ce tènement, lors de la dernière révision du PLU, le Conseil Municipal a fixé un emplacement réservé à proximité de l'ancien lavoir afin de le mettre en valeur en aménageant une placette arborée.

Elle propose au Conseil Municipal d'acquérir cette espace d'une superficie d'environ 241 m<sup>2</sup> au prix de 15 000 €.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- FIXE le prix de ce terrain de 241 m<sup>2</sup> à 15 000 €,
- PRECISE que les frais de division et de notaire seront à la charge de la commune,
- CHARGE Madame le Maire d'engager les négociations nécessaires pour l'acquisition de ce terrain,
- AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**RELAIS ORANGE MOBILE : REMPLACEMENT DES ARMOIRES TECHNIQUES EXISTANTES :**

Le Conseil Municipal est informé que le cadre de l'amélioration de son réseau mobile, Orange va engager des travaux de rénovation de ses équipements. Le site de Chevrier est concerné par le remplacement des armoires techniques existantes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

FAIT ET DELIBERE A CHEVRIER LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS